

CAHIER DES CHARGES

ORGANISATION DE COMPETITIONS NATIONALES NAGE AVEC PALMES Piscine / Eau libre

Autres documents consultables sur le site fédéral :

- Aide-mémoire à l'organisation d'une manifestation consultable sur :
<http://www.ffessm.fr/espace-federal/organiser>
- Guide de l'organisateur-Manifestation subaquatique écoresponsable sur :
<http://www.ffessm.fr/s-impliquer/organiser-un-evenement-ecoresponsable>

TABLE DES MATIERES

1. GENERALITES	4
1.1. PREAMBULE.....	4
1.2. LE PROTOCOLE D'ORGANISATION :.....	4
1.3. PRESTATIONS ASSUREES PAR LA CNNP	4
Appel à candidature et validation du club/comité organisateur	4
Accompagnement dans la préparation et la communication de la Compétition nationale.....	4
Organisation et déroulement de la Compétition Nationale	5
1.4. PRESTATIONS GENERALES ASSUREES PAR LE C.L.O. EN LIEN AVEC LA CNNP	5
Cadre administratif	5
Cadre technique	5
Outils de communication.....	6
Diffusion de la communication de la Compétition Nationale	6
1.5. LOCAUX ET MATERIELS REQUIS :	6
Collège des juges	7
Secrétariat	7
Contrôle anti dopage.....	7
1.6. INTERNET ET SONORISATION :	7
1.7. ASPECT MEDICAL :	7
Encadrement médical de la compétition.....	7
Contrôle antidopage.....	7
1.8. AFFICHAGE ET SIGNALETIQUES :	8
1.9. CEREMONIES – RECEPTIONS – CEREMONIES PROTOCOLAIRES.....	8
1.10. BUDGET ET BILAN FINANCIER	8
2. ORGANISATION EN PISCINE :	9
2.1. Type de bassin.....	9
2.2. Assistance de bénévoles durant la manifestation	9
2.3. Stockage du système de chronométrage électronique	9
2.4. Secrétariat informatique/chronométrage électronique :	9
2.5. Utilisation du bassin :	10
2.6. Local Compresseur et équipement :	10
2.7. Entrées:	10
2.8. Buvette - Stands.....	10
2.9. Cérémonies	11

2.10.	Sécurité.....	11
2.11.	Mise à disposition d'eau.....	11
2.12.	Gestion des déchets.....	11
2.13.	Plan d'organisation du bassin et des locaux.....	112
3.	REPARTITION CNNP ET C.L.O. : PISCINE	13
4.	ORGANISATION EAU LIBRE	15
4.1.	Généralités Eau Libre.....	15
4.2.	Assistance de bénévoles durant la manifestation.....	15
4.3.	Stockage du matériel de chronométrage :.....	16
4.4.	Secrétariat informatique/chronométrage :.....	16
4.5.	Chambre d'appel :.....	17
4.6.	Zone d'affichage :.....	17
4.7.	Utilisation du plan d'eau :.....	17
4.8.	Equipements du circuit de la course:.....	17
4.9.	Entrées:.....	18
4.10.	Buvette - Stands.....	18
4.11.	Cérémonies.....	18
4.12.	Organisation de la Sécurité.....	18
4.13.	Sécurité durant la compétition : communication, bateaux et poste de secours à terre.....	18
4.14.	Dispositif de secours.....	19
4.15.	Mise à disposition d'eau.....	20
4.16.	Gestion des déchets.....	20
4.17.	Plan d'organisation des courses sur le plan d'eau.....	20
4.18.	Soirée de clôture (<i>uniquement pour la Com.pétition Nationale Maîtres</i>):.....	21
5.	ANNEXE : EVALUATION DES RISQUES D'UNE COMPETITION EAU LIBRE	22
6.	REPARTITION CNNP ET C.L.O : EAU LIBRE	23
7.	ANNEXE : VALIDATION DE LA FAISABILITE SELON CAHIER DES CHARGES	25
8.	ANNEXE – RECAPITULATIF BESOINS MATERIELS & TACHES -PISCINE	26
9.	ANNEXE – RECAPITULATIF BESOINS MATERIELS & TACHES – EAU LIBRE	28
10.	ANNEXE – PROTOCOLE D'INVITATIONS DES OFFICIELS	310
11.	ANNEXE - CONTACTS DES OFFICIELS	31
12	ANNEXE - CONTACTS CNNP-CRNAP	31

1. GENERALITES

1.1. PREAMBULE

Le présent cahier des charges présente le cadre général d'organisation d'une Compétition Nationale. Il pourra faire l'objet d'aménagements en fonction du cadre spécifique de l'organisation, notamment lors des Compétitions Nationales multi activités

1.2. LE PROTOCOLE D'ORGANISATION :

L'objectif de ce protocole est d'établir les règles de base indispensables au Comité Local d'Organisation pour organiser les Compétitions nationales Piscine et Eau Libre de Nage Avec Palmes. C'est pourquoi, il apparaît nécessaire de définir, au travers de ce document, une véritable collaboration entre le Comité Local d'Organisation (CLO) et la Commission Nationale de Nage Avec Palmes (CNNP) de la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous Marins (F.F.E.S.S.M.). La composition du Comité Local d'Organisation devra être communiquée au Président de la CNNP, dès sa mise en place.

1.3. PRESTATIONS ASSUREES PAR LA CNNP

D'une manière générale, la CNNP est responsable de la Compétition Nationale et de son bon déroulement sur le plan sportif et administratif. Elle délègue au C.L.O l'organisation logistique de la manifestation

Appel à candidature et validation du club/comité organisateur

- ✓ La CNNP publie au fil de l'eau sur le site de la commission, le calendrier des dates de compétition et leur attribution aux comités d'organisation,
- ✓ Pour les compétitions qui ne sont pas attribuées, il est demandé aux club/comités de faire acte de candidature spontanée, en adressant à la CNNP le questionnaire technique de candidature complété et signé. Ce questionnaire est disponible sur le site dans la rubrique « document-comité club ».
- ✓ La CNNP instruit la candidature en vérifiant la faisabilité et renvoie le questionnaire signé mentionnant la réponse.
- ✓ En cas de refus de candidature, le questionnaire technique est renvoyé au club/comité ayant fait la demande, en précisant les motifs.
- ✓ En cas de validation de la candidature, la CNNP reprecise avec le C.L.O. les modalités spécifiques sur la base du cahier des charges, et prévoit le cas échéant, de se rendre sur les différents sites afin de rencontrer le C.L.O., et de visiter les structures et déterminer les possibilités avec les différentes administrations (directeur des sports, communauté d'agglomération, de communes, comité régional, codep, etc..).

Accompagnement dans la préparation et la communication de la Compétition nationale

- ✓ La CNNP accompagne le C.L.O. dans la préparation et la réalisation de la Compétition Nationale,
- ✓ La CNNP veille au respect du cahier des charges et de l'application de la réglementation sportive fédérale en vigueur,
- ✓ La communication est supervisée par la CNNP, en lien avec le service communication de la FFESSM.
- ✓ L'affiche de la Compétition Nationale est réalisée par le service communication de la FFESSM afin d'assurer une homogénéité nationale conformément à la charte graphique en vigueur,
- ✓ Le C.L.O. peut décliner les outils de communication dans le respect de la charte graphique de l'affiche de la Compétition Nationale
- ✓ La CNNP s'assure que l'identité fédérale est bien mise en avant sur tous les outils de communication, ainsi que les affichages sur la compétition, notamment autour du podium.

Organisation et déroulement de la Compétition Nationale

- ✓ La CNNP et le C.L.O déterminent conjointement le programme spécifique de la Compétition Nationale en fonction des contraintes d'organisation locale, ainsi que les horaires.
- ✓ La CNNP envoie le règlement spécifique de la Compétition Nationale aux clubs,
- ✓ La CNNP réceptionne les engagements et vérifie leur conformité, établit le pré programme des sessions, ainsi que le programme définitif des sessions
- ✓ La CNNP est responsable de l'organisation du collège des juges et du déroulement sportif de la Compétition Nationale :
 - La composition, la convocation et la conduite du collège des Juges,
 - L'hébergement, la restauration du collège des Juges,
 - Le secrétariat de la compétition,
 - Le pilotage du technicien du chronométrage électronique,
 - La prise en charge du système de chronométrage électronique,
 - La diffusion en streaming le cas échéant,
 - L'animation (Appels des sessions – Commentaires sportifs),
 - Le traitement des résultats, l'établissement du protocole définitif des résultats et sa diffusion sur le site de la CNNP et à la Direction Technique Nationale,
 - L'organisation des cérémonies protocolaires et la publication des résultats.
- ✓ Le C.L.O est responsable de l'organisation logistique et prend en charge la communication locale et la relation avec les élus locaux ;

La CNNP accorde une aide financière à la structure organisatrice dont le montant est déterminé annuellement dans le cadre du budget déterminé avec la Fédération et voté en assemblée générale. Le montant de cette aide sera communiqué au C.L.O. et sera versé sous la forme d'un remboursement de frais engagés sur présentation des justificatifs et plafonné au montant prévu au budget. Par ailleurs, il est nécessaire que le C.L.O. dispose d'une trésorerie suffisante pour l'avance des frais, en se faisant accompagner le cas échéant par son comité départemental ou régional.

1.4. PRESTATIONS GENERALES ASSUREES PAR LE C.L.O. EN LIEN AVEC LA CNNP

Cadre administratif

- ✓ Le C.L.O transmet dans les meilleurs délais après validation de sa candidature, au secrétariat technique de la CNNP (secretaire@nap-ffessm.com) les documents suivants:
 - L'annexe (validation de faisabilité technique) et le questionnaire technique dûment remplis,
 - L'organigramme de l'organisation locale,
 - Le budget prévisionnel (équilibré),
 - Le Plan d'Organisation de la Surveillance et de la Sécurité (P.O.S.S.) ;
- ✓ Le C.L.O s'assure de la mise à disposition de tous les équipements du complexe sportif nécessaires au bon déroulement de la compétition. Il transmet à la CNNP une copie de toutes les pièces administratives liées à l'organisation de la Compétition Nationale :
 - la convention avec la collectivité locale,
 - la convention avec le site d'accueil le cas échéant (piscine, plan d'eau),
 - autorisations préfectorales, de police, et/ou sanitaires, le cas échéant.

Cadre technique

- ✓ Le C.L.O s'engage à mettre en œuvre tous les moyens techniques et humains nécessaires à l'organisation logistique de la Compétition Nationale, conformément au cahier des charges ou à ses adaptations validées avec la CNNP ;

- ✓ Le C.L.O porte une attention particulière aux moyens mis à disposition pour la sonorisation ainsi que l'accès internet durant la compétition, selon les directives fournies par les techniciens informatiques de la CNNP et le juge informateur.
- ✓ Le C.L.O peut en outre proposer des dispositions spécifiques pour l'animation et l'organisation de la cérémonie d'ouverture de la Compétition Nationale ainsi que pour les cérémonies protocolaires (décorum, musique...).
- ✓ Le C.L.O. est informé par la CNNP de l'identité du délégué qui officiera sur l'épreuve considérée et le mettra en rapport avec ce dernier pour un éventuel calage technique.

Outils de communication

- ✓ La conception de l'affiche de la Compétition Nationale est réalisée par le service communication de la FFESSM en collaboration étroite avec le C.L.O (emplacement logos ville, com-com,, agglomération, sponsors; comité, codep,
- ✓ Le C.L.O doit décliner les outils de communication sur la base de la charte graphique définie. Si besoin, il peut être demandé à la FFESSM un appui pour la réalisation des autres supports de communication (flyer, dossiers,...) ;
- ✓ La totalité des documents de communication (plaquettes, dossier clubs, etc..) doit être validée par la CNNP avant diffusion. A défaut, le manquement à cette règle pourra se traduire par une demande de rectification. A toutes fins utiles, les informations de la charte graphique de la FFESSM sont disponibles sur le site fédéral.

Diffusion de la communication de la Compétition Nationale

- ✓ Le C.L.O prépare les éléments de communication pour l'organisation logistique de la Compétition Nationale (dossier clubs), et prend en charge la diffusion de la communication territoriale, la relation avec les médias locaux et régionaux ;
- ✓ Le C.L.O s'assure de la programmation des réceptions officielles. Il prend en charge l'organisation, l'invitation des personnalités locales, institutionnelles et fédérales ;
- ✓ La CNNP diffuse aux Présidents de commissions régionales et aux clubs, via son outil de communication, les informations relatives au Compétition Nationale : le règlement spécifique de la compétition et le dossier clubs ;
- ✓ Le dossier clubs comprend les éléments suivants :
 - les plans d'accès, d'organisation et de circulation des sites de compétition (piscine et/ou eau libre),
 - la liste des hébergements,
 - les modalités de transport,
 - l'organisation des repas,
 - les horaires et les points d'accueil,
 - les informations pour les réceptions officielles (invités, élus, horaires lieu...).
- ✓ Le dossier club doit être préparé dès la validation de la candidature du C.L.O, en lien avec la CNNP, de manière à pouvoir être diffusé au moins 3 mois avant la date de la compétition pour une mise en ligne sur le site internet de la CNNP. Il pourra être ajusté avec des informations complémentaires jusqu'à 1 mois avant la compétition ;
- ✓ Les possibilités de transports éventuels des nageurs et officiels (gare, lieux, d'hébergement), doivent être diffusées au moins 3 mois avant la date de la compétition ;

1.5. LOCAUX ET MATERIELS REQUIS :

La CNNP détaille ci-après les différents aménagements qui seront nécessaires à l'organisation dans les meilleures conditions possibles d'une manifestation nationale. Cette liste n'est pas exhaustive, elle pourra être complétée par le C.L.O en lien avec la CNNP.

Collège des juges

- ✓ Deux vestiaires séparés H et F sont réservés au Collège des Juges (30 personnes environ pour la piscine / 20 personnes pour l'Eau libre).
- ✓ Une salle de réunion (40 personnes) est réservée pour le collège des juges et la réunion technique des chefs d'équipe.

Secrétariat

- ✓ Un local est réservé au secrétariat, situé à proximité du bassin ou du site de l'eau libre. Il est utilisé entre autres, pour la préparation des séries et des documents divers.
- ✓ Un photocopieur (ou imprimante multifonction) est tenu à disposition pour réaliser les copies des dossiers en cas de réclamation, records... (environ 20-30 copies)

Contrôle anti dopage

Deux locaux H et F sont réservés au contrôle anti-dopage. Ils doivent être de préférence isolés de la circulation des compétiteurs et à proximité de blocs sanitaires. Ils sont équipés d'1 table, 2 chaises, et de bouteilles d'eau capsulées.

1.6. INTERNET ET SONORISATION :

Un accès Internet est mis à disposition de la CNNP pour la durée de la compétition selon les prescriptions spécifiques à chaque type de compétition piscine et/ou Eau Libre. Il peut le cas échéant, être utilisé pour le traitement informatique de la compétition, mais également pour la diffusion en streaming.

Un équipement de sonorisation est mis à disposition de la CNNP pour l'arbitrage et l'animation.

Au défaut, ces moyens techniques peuvent être complétés par les équipements de la CCNP, il est impératif qu'une coordination soit réalisée entre les équipes techniques locales et la CNNP.

1.7. ASPECT MEDICAL :

Encadrement médical de la compétition

Sur l'ensemble des compétitions, la présence d'un médecin fédéral n'est plus obligatoire, mais une présence médicale est conseillée par la CNNP (Croix Rouge, ADPC, FFSSM, Croix Blanche, etc..)

La chaîne habituelle des secours est mise en place par l'organisateur conformément aux dispositions du Code du sport.

L'organisateur doit présenter à la CNNP le plan de secours envisagé, et le cas échéant, visé par des professionnels et/ou validé par la collectivité d'accueil.

Contrôle antidopage

Lors d'un contrôle antidopage, l'organisation doit envisager l'ouverture prolongée des locaux destinés au contrôle. L'organisateur prévoit en outre un transport à disposition du contrôle antidopage au cas où celui-ci se terminerait tardivement, afin de ramener les sportifs sur leurs lieux d'hébergement.

- ✓ Le contrôle est effectué par un **A.C.D** (agent de contrôle anti-dopage) agréé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.
- ✓ L'agent chargé du contrôle prend possession des locaux anti-dopage mis à disposition pour installer le matériel de prélèvement nécessaire.
- ✓ L'organisateur prévoit des bouteilles d'eau capsulées de 50 cl environ. Un minimum de 6 bouteilles doit être mis à disposition uniquement à cet effet.
- ✓ Le délégué a la responsabilité de maintenir ces locaux fermés à clés durant toute la manifestation, lorsqu'ils ne sont pas utilisés pour les contrôles.
- ✓ Sur demande du délégué, l'organisateur désigne les escortes de sexes masculin et féminin.
- ✓ L'agent chargé du contrôle vérifie l'identité du sportif contrôlé, au besoin avec l'assistance du délégué fédéral.

- ✓ Les sanitaires attenants aux locaux-anti-dopage permettent à l'agent de contrôle ou à l'escorte de s'isoler avec le sportif pour les prélèvements.
- ✓ L'accès est réservé aux sportifs et aux personnes habilitées à les accompagner.
- ✓ Un fléchage et un affichage permettra une localisation facile.

1.8. AFFICHAGE ET SIGNALÉTIQUES :

L'affichage sur les sites de la Compétition Nationale est à la charge de l'organisateur. Les documents respecteront la charte graphique conçue par la FFESSM et validé par la CNNP.

Le site de la Compétition Nationale doit mettre en valeur l'identité fédérale.

La CNNP fournit en complément des banderoles adaptées qui sont installées juste avant la compétition avec l'aide de l'organisation.

Le C.L.O peut prévoir l'affichage dynamique sur grand écran pour la diffusion sur site de l'évènement (ex panneaux informations ville). Dans ce cas, une concertation doit impérativement se faire entre les équipes techniques locales et celles de la CNNP.

1.9. CEREMONIES – RECEPTIONS – CEREMONIES PROTOCOLAIRES

Il est essentiel d'impliquer autant que possible, les collectivités dans l'organisation et la valorisation de la Compétition Nationale, en prévoyant une synergie dans la communication et des moments de convivialité.

Le Maire et la Municipalité peuvent prévoir une réception pour les Officiels et Dirigeants de la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins (environ 60 invités).

Le C.L.O transmettra, en temps utile, à la C.N.N.P. la liste des personnalités (+ organisme représenté) susceptibles d'assister à la compétition pour la préparation des cérémonies de remises de médailles.

1.10. BUDGET ET BILAN FINANCIER

Le C.L.O communique le budget prévisionnel à la CNNP dès que possible après la validation de la candidature ; Il transmettra une version actualisée à chaque point fait avec la CNNP, et a minima une version réaliste 3 mois avant la Compétition Nationale ;

Après la Compétition Nationale et dans un délai maximum de 3 mois, le C.L.O fait parvenir au secrétariat technique, le bilan financier détaillé et complet de la Compétition Nationale, accompagné des justificatifs des frais engagés afin de bénéficier de l'aide financière.

2. ORGANISATION EN PISCINE : CHAMPIONNATS DE FRANCE, MEETINGS

2.1. Type de bassin

Les piscines pour les championnats nationaux et meetings doivent remplir les conditions suivantes :

- ✓ 20 mètres de largeur au minimum, 50 mètres de longueur (sauf pour championnat de France des clubs qui peut se dérouler en bassin de 25 mètres)
- ✓ Les murs doivent être parallèles et verticaux et le fond situé à 1,80 mètres sous la surface de l'eau ;
- ✓ Le bassin doit pouvoir recevoir un chronométrage électronique ;
- ✓ La température de l'eau devra être comprise entre 23°C et 27°C maximum ;
- ✓ Des plots de départ doivent exister aux deux extrémités du bassin ;
- ✓ La ligne d'arrivée pour les compétitions piscine doit être représentée par un mur régulier et visible.

La CNNP peut accorder des dérogations aux règles énumérées ci-dessus, celles-ci seront transmises par écrit à l'organisateur.

2.2. Assistance de bénévoles durant la manifestation

Le C.L.O. met à disposition de la CNNP des bénévoles de l'organisation :

- ✓ Deux personnes avant la manifestation pour aider à l'installation des banderoles fédérales et procéder aux ajustements logistiques ;
- ✓ Deux personnes (ou professionnels) pour assurer les navettes de transport des juges et officiels (Entre Gare/aéroport et la piscine / Piscine et l'hôtel) ;
- ✓ Un ou deux techniciens pour effectuer le gonflage des bouteilles d'immersion (env. 25 bouteilles à gonfler plusieurs fois par jour matin et après-midi) ;
- ✓ Une ou deux personnes pour l'installation des lignes d'eau, et des lignes aériennes avec les fanions FFESSM la veille de la manifestation.
- ✓ Une ou deux personnes équipées de bouteille de plongée pour :
 - Effectuer l'installation des lignes de fond immergées matérialisant les 15 mètres la veille du début de la compétition,
 - Réajuster les lignes de fond immergées en cours de manifestation c'est-à-dire juste après les échauffements et avant le début de la compétition, ainsi que pour le retrait des lignes à la fin de la compétition ;
- ✓ Deux à quatre personnes pour permettre le déchargement et le chargement du matériel de chronométrage électronique avant et à la fin de la manifestation ;
- ✓ Des bénévoles pour assurer le contrôle d'accès le cas échéant, la sécurité, le bon respect des flux de circulation... ;
- ✓ 3 jeunes filles/garçons pour la remise des récompenses.

2.3. Stockage du système de chronométrage électronique

- ✓ Prévoir un lieu pour stocker le fourgon contenant le matériel de chronométrage électronique dans l'enceinte de la piscine durant la compétition (suivant la période fixée par la CNNP).

2.4. Secrétariat informatique/chronométrage électronique/Internet:

- ✓ Le secrétariat est installé sur une estrade côté arrivée, soit au bord du bassin, soit à proximité immédiate du bassin (si local de chronométrage spécialisé est en bordure de bassin). Dans tous les cas, l'installation est protégée des projections d'eau. L'estrade est équipée de 6 chaises et de 4 tables pouvant accueillir 6 personnes, plus 1 table pour le matériel
- ✓ Une poubelle est mise à disposition pour la gestion des déchets.
- ✓ Un accès internet filaire de préférence est installé pour la durée de la compétition au niveau du secrétariat informatique en bordure de bassin ou à l'emplacement des retransmissions télé, radio

- ✓ Un accès au réseau électrique 220V de minimum 4 PC est installé sur l'estrade, selon les conditions de sécurité requises au bord des bassins (2 PC pour l'informatique et de 2 PC pour le chronométrage électronique).
- ✓ Le délégué s'assure de mettre à disposition des photocopies de dos de cartons de chronométrage en nombre suffisant (environ 300 feuilles) ;

2.5. Utilisation du bassin :

Le C.L.O. demande à l'exploitant la possibilité de fermeture du bassin au public la veille du début de la compétition à 12h00 ou en fin d'après-midi. Cette mesure permet la préparation du bassin et des installations.

- ✓ Prévoir un accès libre au bassin (4 lignes d'eau) pour l'entraînement des nageurs de 16h00/17h00 à 20h00 la veille de la compétition ;
- ✓ Prévoir l'arrêt des pompes de recyclage de l'eau du bassin uniquement durant les sessions. Entre les 2 sessions de la journée, pendant l'échauffement, les pompes peuvent être remises en service ;
- ✓ Prévoir l'installation des lignes d'eau du bassin, ainsi que les lignes de 15m immergées et les lignes aériennes avec les fanions FFESSM ;
- ✓ **Il est à noter que les lignes de 15m immergées restent pendant la durée de la Compétition Nationale, il ne sera pas possible au personnel de l'établissement d'utiliser le balai robot de nettoyage du fond de bassin.**
- ✓ Le C.L.O est en charge du contrôle d'accès aux parkings, aux locaux, de la gestion des flux de circulation selon les prescriptions de la collectivité d'accueil.

2.6. Local Compresseur et équipement :

- ✓ Le Compresseur doit être de préférence de 30 m³ pour une pression de service de 200 bars. Le descriptif du compresseur, le contrat de location ou de mise à disposition, le cas échéant certifiant l'état de marche de l'appareillage sera transmis à la CNNP un mois avant la compétition. Il appartient au C.L.O. de prévoir une alternative en cas de panne de cet équipement.
- ✓ Le C.L.O doit être en mesure de pouvoir gonfler des bouteilles équipées en sortie étrier ou DIN. Les personnes affectées au gonflage veilleront bien à gonfler les bouteilles à leur pression de service à froid. Il faudra à cet effet mettre à disposition des bacs de refroidissement.
- ✓ Le C.L.O prévoit la logistique nécessaire à la gestion des flux (bac, affichage, horaires...) pour la récupération des bouteilles vides et la mise à disposition des bouteilles pleines.

2.7. Entrées:

➤ Gratuites :

Si elles sont gratuites, il est nécessaire de prévoir une contremarque individuelle de façon à connaître à tout moment le nombre de spectateurs. Ce nombre ne doit en aucun cas être supérieur à la capacité d'accueil qui a été déterminée avec la Commission Départementale de Sécurité.

➤ Payantes :

Si les entrées sont payantes, le produit est acquis au C.L.O. dans le respect de la législation en vigueur. Les organisateurs doivent réserver un nombre de places déterminé avec la CNNP, affectées aux invités fédéraux et sponsors, le cas échéant.

2.8. Buvette - Stands

- ✓ Le C.L.O peut organiser une buvette sur le lieu de la compétition sous réserve d'obtenir l'autorisation requise par la collectivité locale. Le produit de la buvette est acquis au C.L.O.
- ✓ Le C.L.O peut accueillir des stands de partenaires sur le lieu de la compétition sous réserve d'obtenir l'autorisation requise par la collectivité locale et l'accord de la FFESSM. Le cas échéant, la convention qui encadre cette disposition doit être adressée à la CNNP et à la FFESSM.

2.9. Cérémonies

- ✓ La cérémonie d'ouverture de la manifestation est programmée en début de session d'après-midi du premier jour. Les horaires de cette dernière sont portés sur le règlement spécifique de la compétition. Il n'y a pas de cérémonie de clôture dans les Compétition Nationales.
- ✓ Les cérémonies protocolaires (remises de médailles aux nageurs) ont lieu pendant le déroulement des sessions, l'horaire précis est défini dans le règlement spécifique.
- ✓ Le C.L.O. prendra en compte cette information pour établir les plannings prévisionnels d'accueil des personnalités susceptibles de remettre des récompenses. **Les noms, prénoms et fonctions des intervenants que ce soit pour la cérémonie d'ouverture, que pour, les cérémonies protocolaires seront fournis au juge informateur.**

2.10. Sécurité.

- ✓ Le C.L.O s'assure de la présence constante d'un agent de l'établissement référent, à même d'intervenir ou de mobiliser un intervenant sur les équipements de la piscine durant les échauffements et les sessions.
- ✓ Le planning prévisionnel du personnel présent ainsi que le Plan d'Organisation de la Surveillance et de la Sécurité de l'établissement est transmis à la CNNP par le C.L.O. avant la manifestation.
- ✓ La sécurité du bassin doit être organisée selon les contraintes imposées de la collectivité ou du gestionnaire du centre nautique, (présence de MNS).

2.11. Mise à disposition de boissons.

Le C.L.O prévoit la mise à disposition :

- ✓ d'eau en quantité suffisante, pour les bénévoles, le collège des juges, durant toute la manifestation.(ex. fontaine ou bouteilles pour remplissage des gourdes individuelles)

2.12. Gestion des déchets.

La gestion des déchets doit être organisée de manière à préserver une image éco-responsable de la manifestation et de la FFESSM.

2.13. Plan d'organisation du bassin et des locaux.

Le C.L.O fournit à la CNNP un plan d'organisation du bassin et des locaux prenant en compte :

- ✓ L'identification des locaux (vestiaires nageurs, salles de réunion, local secours, gonflage, antidopage),
- ✓ L'identification du bassin d'entraînement et du bassin de compétition,
- ✓ Le positionnement du contrôle technique, du secrétariat, de l'informatique, de la chambre d'appel, du podium,
- ✓ Le balisage de la circulation autour du bassin,
- ✓ L'identification de la répartition des gradins : nageurs, public, VIP.
- ✓ L'installation de la buvette et des stands divers.
- ✓ L'identification des emplacements pour :
 - La zone média/retransmission/télé- radio
 - La zone interview nageur à la sortie de la course

Voir ci-après les plans types d'organisation des bassins :

3. REPARTITION CNNP ET C.L.O. : PISCINE CHAMPIONNAT DE FRANCE, MEETINGS

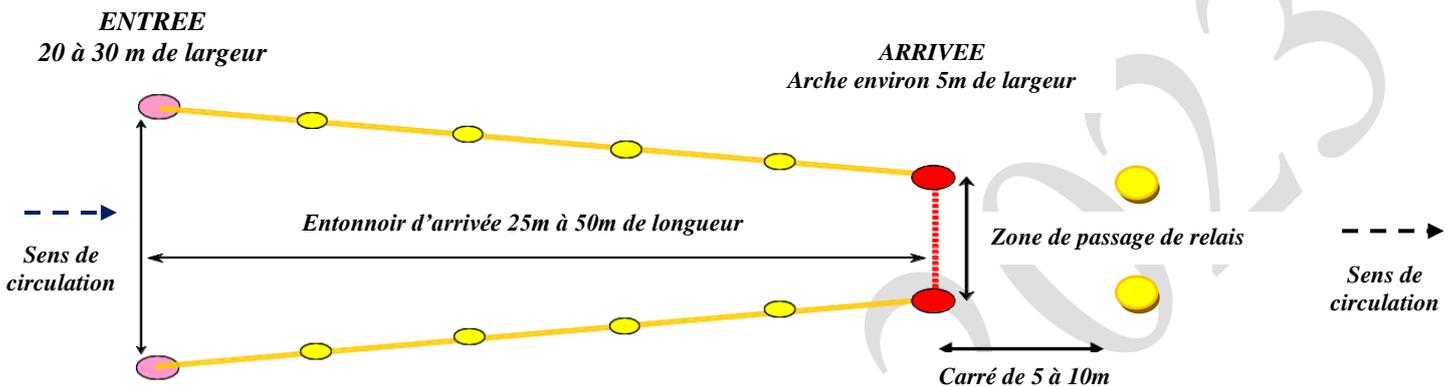
<u>DESIGNATION</u>	<u>CNNP</u>	<u>C.L.O.</u>
BASSIN 50M - 8 COULOIRS		
Chronométrage électronique et affichage y compris les accessoires	X	
Tribunes pour les nageurs, le public, la presse, etc...		X
Plan de circulation : nageurs, public, officiels, implantation de la chambre d'appel, départ des cérémonies protocolaires, drapeaux divers, banderoles fédérales		X
2 mange-debout ou petites tables pour le starter et juge de prédépart (décompte chrono 1'15'')		X
1 table 2 chaises pour le secrétariat technique (voir précisions précédemment)		X
1 estrade pour le traitement informatique & chronométrage électronique, avec 4 tables & 6 chaises		X
Mise à disposition des 2 lignes de 15m. immergées & aériennes FFESSM	X	
Mise en place des lignes d'eau, de 2 lignes aériennes des 15m et poteaux associés, de 2 lignes de 15m immergées (conformes à la réglementation et fournies par la CNNP).		X
Affichage signalétique des espaces pour les nageurs/public		X
Bacs pour les vêtements des nageurs (16) Prévoir rotation des bacs vides et pleins		X
2 chaises pour les nageurs de chaque côté du bassin et devant chaque plot (32 chaises) sauf si plaques de touches au 50m (16 chaises)		X
1 chaise pour les juges de chaque côté du bassin et devant chaque plot (16 chaises)		X
Petites bassines ou seaux pour rincer les chaussons des monopalmes (8)	X	
Sonorisation de la piscine avec techniciens (se reporter aux directives précédentes § 1.4.9) équipée d'au moins un micro sans fil		X
Plots de départ (de chaque côté du bassin)		X
Signalétique & Balisage des circulations au bord du bassin (après validation par la CNNP)		X
Barrières plastiques ou piquets avec chainettes plastiques délimitant circulation des abords		X
Chambre d'appel: 1 table/2 chaises & 32 chaises (4 séries) & 1 bassine rinçage matériel		X
Juge arrivée : 2 chaises hautes de chaque côté du bassin		X
Juges de style : 2 chaises (1 de chaque côté) si pas juge de virage 2 chaises supplémentaires.		X
ACCUEIL, HALL D'ENTRÉE		
Bureau ou stand pour l'accueil des Officiels, Clubs, Presse, etc		X
Emplacement pour la vente et la distribution des programmes		X
Emplacement pour contrôle administratif et du matériel (4 tables & 3 chaises)		X
Stands partenaires (linéaire de tables, chaises)		X
Panneaux d'affichages séries et résultats de la compétition (lieu défini avec J.A.)		X
Décoration de la piscine (hall - bassin)		X
Mise en place banderoles FFESSM (fournies/CNNP & mise en place par l'organisateur)	X	X

<u>DESIGNATION</u>	<u>CNNP</u>	<u>C.L.O.</u>
MATERIEL PROTOCOLE		
Clés USB avec musiques pour cérémonies d'ouverture et protocolaires,		X
Podium de 3 marches (2-1-3) pouvant accueillir 4 personnes par marche (relais), & 2 tables pour disposer récompenses à proximité du podium		X
Coussins pour les récompenses (3)	X	
Médailles – plateaux et/ou coupes (Compétition Nationale/Trophée D. Hébert)	X	
Récompenses supplémentaires éventuelles cadeaux, fleurs, coupes, etc...		X
Panneaux ou drapeaux régions pour cérémonie d'ouverture (1 par région fédérale)	X	
ANTIDOPAGE		
Local antidopage		X
Bouteilles d'eau capsulées		X
SECRETARIAT ET REPROGRAPHIE		
Local avec tables et prises de courant 220V		X
5 Ramettes Papier pour les programmes et les résultats pour la presse (A4 80gr)		X
Rallonges électriques et prises multiples		X
1 photocopieur ou 1 imprimante multifonction avec toner de rechange		X
BENEVOLES		
NAVETTE JUGES ET OFFICIELS		
1 navette pour prise en charge à l'arrivée et retour gare / aéroport, et de l'hôtel à la piscine		X
INSTALLATION		
2/4 personnes pour aider au déchargement et à l'installation des équipements, des lignes d'eau, des lignes de 15m immergées et aériennes		X
PROTOCOLE		
3 jeunes garçons et/ou jeunes filles en costume régional ou autre si possible pour le port des coussins récompenses		X
ACCUEIL ET SECURITE		
1 personne pour l'accueil des clubs, personnes selon configuration des lieux pour assurer l'accès et la sécurité		X
STATION DE GONFLAGE		
1 ou 2 techniciens pour le gonflage des bouteilles (présent sur la durée de la manifestation)		X
DIVERS		
Fléchage signalétique routière dans la ville pour faciliter l'accès (si besoin)		X
Local fermant à clés pour le stockage du matériel de nage et divers		X
Compresseur pour le chargement des bouteilles d'IS à 200 bars (30m ³ minimum)		X
Bacs de refroidissement pour le gonflage des bouteilles d'IS		X
Emplacement protégé et repéré pour stockage bouteilles d'IS vides et pleines		X

4. ORGANISATION EAU LIBRE CHAMPIONNAT DE FRANCE

4.1. Généralités Eau Libre

- Entonnoir d'arrivée.



Les départs sont donnés sur une ligne perpendiculaire au sens du parcours
La zone de départ ne doit pas être confondue avec la zone d'arrivée

- Contrôle aux changements de cap signalé sur le parcours

A chaque changement de cap, à l'intérieur de chaque virage, sera disposée une embarcation mobile avec 1 juge qui aura pour mission de relever le dossard des nageurs ne passant pas à la bouée. Un système de contrôle électronique peut être utilisé. Si la bouée est située suffisamment près d'une rive permettant l'identification des nageurs via leur dossard, les juges pourront alors être à terre sur un point au plus proche de la bouée. Tous les équipements de virage doivent avoir un ancrage solide et ne doivent pas subir le mouvement des marées du vent ou autres.

- Sécurité des compétiteurs.

Les parcours délimités pour la Nage avec Palmes en Eau Libre doivent être choisis par les organisateurs de façon telle que les concurrents puissent jouir d'un maximum de sécurité.

Les bateaux de sécurité ou d'accompagnement ne peuvent naviguer qu'en dehors du couloir naturel de nage afin de ne pas gêner les concurrents.

Les bateaux de sécurité veilleront à ne pas s'approcher à moins de 25 mètres des compétiteurs et à faible vitesse. Une attention particulière sera portée au sens des vents afin de ne pas gêner les compétiteurs par les gaz d'échappement.

Le premier compétiteur doit être signalé (et pas précédé) par une embarcation de sécurité identifiée début de course. Au dernier nageur doit succéder une embarcation de sécurité identifiée fin de course. Dans le cas d'une boucle à parcourir plusieurs fois, ce point de règlement est éventuellement applicable que pour le premier tour. La sécurité doit être en place 15 minutes avant le départ de la première course.

Il doit exister des liaisons radio entre :

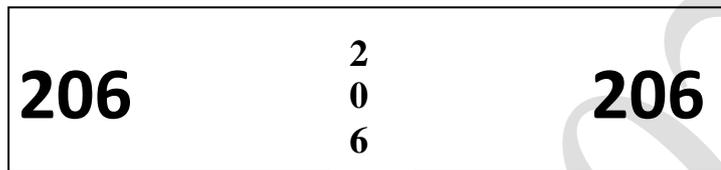
- Le délégué
- Le juge arbitre
- Le secrétariat
- Le chronométrateur chef
- Le responsable de la sécurité bateau
- Le juge informateur
- Les juges aux bouées

Cela permet de garantir une information rapide sur :

- La sécurité
- Les abandons
- Les disqualifications
- L'évolution de la tête de la course

➤ Dossards

Les dossards, qui seront réalisés sur un support résistant devront avoir une longueur de 27 cm et de 7 cm de largeur. Les chiffres composant le numéro de dossard, qui devront être réalisés avec un feutre résistant à un séjour dans l'eau, auront une hauteur minimum de 5,5cm.



4.2. Assistance de bénévoles durant la manifestation

Le C.L.O. met à disposition de la CNNP des bénévoles de l'organisation :

- ✓ Deux personnes avant la manifestation pour aider à l'installation des banderoles fédérales et procéder aux ajustements logistiques ;
- ✓ Deux personnes (ou professionnels) pour assurer les navettes de transport des juges et officiels (Entre Gare/aéroport et la piscine / Piscine et l'hôtel) ;
- ✓ Un ou deux pilotes de bateau, le cas échéant, pour reconnaissance de l'installation sur le plan d'eau ;
- ✓ Une ou deux personnes pour l'installation des bouées, cône d'arrivée et base de chronométrage à l'arrivée ;
- ✓ Une personne pour permettre le déchargement et le chargement du matériel avant et à la fin de la manifestation ;
- ✓ Des bénévoles pour assurer le contrôle d'accès le cas échéant, la sécurité, le bon respect des flux de circulation... ;
- ✓ 3 jeunes filles/garçons pour la remise des récompenses.

4.3. Stockage du matériel de chronométrage :

- ✓ Prévoir un lieu pour stocker le fourgon contenant le matériel de chronométrage, sur le site du plan d'eau durant la compétition (suivant la période fixée par la CNNP).

4.4. Secrétariat informatique/chronométrage :

- ✓ Le secrétariat est installé à proximité de l'arrivée (quai, ponton, plateforme), sous abri pour se protéger de la pluie et du soleil. Dans tous les cas, l'installation est protégée des projections d'eau. La plateforme est équipée de 3 chaises et de 2 tables ;
- ✓ Une poubelle est mise à disposition pour la gestion des déchets.
- ✓ Un accès internet filaire/wifi est installé pour la durée de la compétition au niveau du secrétariat informatique ;
- ✓ Un accès au réseau électrique 220V de minimum 4 PC est installé sur la plateforme, selon les conditions de sécurité requises en extérieur au bord du plan d'eau (2 PC pour l'informatique et 2 PC pour le chronométrage) ;
- ✓ Le chronométrage électronique installé sous abri est assuré au moyen de bouées équipées de détecteurs et de puces électroniques portées par les nageurs. Les détecteurs sont installés à minima sur l'arche d'arrivée, et selon l'organisation sur une ou plusieurs bouées de virages.

4.5. Chambre d'appel :

- ✓ La Chambre d'appel matérialise la porte d'entrée permettant l'accès au départ de la course. L'espace est balisé de manière à canaliser l'accès des nageurs jusqu'au plan d'eau, L'espace est abrité de la pluie et du soleil, et équipé de 2 tables et 2 chaises. Le cas échéant, suivant l'organisation retenue, l'espace doit être suffisant pour pouvoir stocker et remettre les puces devant être portées par les nageurs.

4.6. Zone d'affichage :

- ✓ Le C.L.O doit prévoir une zone d'affichage pour permettre d'informer les participants :
 - Programme de la compétition (horaires, courses)
 - Plan des parcours
 - Affichage règlementaire et sanitaire (autorisation, analyse de l'eau)
 - Plan de sécurité
 - Température de l'eau
 - Liste des séries et engagements
 - Résultats (adresse du live)
 - Informations diverses (restauration, T-shirt de la compétition, parking, etc...)

4.7. Utilisation du plan d'eau :

Le C.L.O. demande à l'exploitant la possibilité de mise à disposition du plan d'eau la veille du début de la compétition à 12h00 ou en fin d'après-midi (si possible sans public). Cette mesure permet la préparation de l'installation des équipements.

- ✓ Prévoir un accès libre au plan d'eau pour l'entraînement des nageurs de 16h00/17h00 à 19h00 la veille de la compétition ;
- ✓ Prévoir l'ouverture de sanitaires et de vestiaires à proximité du plan d'eau a minima à partir de l'ouverture des entraînements ;
- ✓ Prévoir l'installation des équipements, plateformes, vestiaires, cône d'arrivée, et des bouées la veille de la compétition pour la validation du parcours. Le cas échéant, certains équipements pourront être mis à l'abri la nuit par mesure de sécurité (bouées, matériel informatique, etc...)
- ✓ Le C.L.O est en charge du contrôle d'accès aux parkings, de délimiter le périmètre de la manifestation le cas échéant, et de la gestion des flux de circulation selon les prescriptions de la collectivité d'accueil.
- ✓ Le C.L.O doit s'assurer de la sécurité sanitaire du plan d'eau : il doit produire et afficher les autorisations d'utiliser le plan d'eau ainsi que le certificat d'analyse de l'eau ou attestation équivalente. Ces documents auront été transmis préalablement à la CNNP.
- ✓ Le C.L.O doit s'assurer de la mise à disposition de douches, vestiaires (H et F), W.C. à proximité du plan d'eau, y compris pour les contrôles antidopage.

4.8. Equipements du circuit de la course:

Le C.L.O doit s'assurer de disposer des équipements réglementaires permettant le bon déroulement des épreuves, à savoir :

- ✓ Tout virage, quel que soient le parcours, sera impérativement matérialisé par une bouée de virage,
- ✓ Un bateau, réservé aux juges sera prévu à chacun de ces virages (sauf si d'autres dispositions de contrôle passage sont mises en place),
- ✓ La mise à l'eau doit être choisie de manière à pouvoir accueillir confortablement les nageurs : espace suffisant, propre, non glissant et facile d'accès,
- ✓ Matérialisation de la ligne de départ sur l'eau positionné de manière perpendiculaire au sens du parcours. A chaque extrémité de la ligne, sont positionnées de petites bouées de taille et couleur différente de celles de l'arrivée,
- ✓ Balisage de l'entonnoir d'arrivée et matérialisation de la zone de passage de relais selon indications du § 4.1,
- ✓ L'emplacement pour les juges d'arrivée est positionné perpendiculairement à la ligne d'arrivée. L'accès à la ligne d'arrivée est réservé aux juges et sera limité par un balisage (barrière ou autre),

4.9. Entrées:

- ✓ Gratuites :

Si elles sont gratuites, il est nécessaire de prévoir une contremarque individuelle de façon à connaître à tout moment le nombre de spectateurs. Ce nombre ne doit en aucun cas être supérieur à la capacité d'accueil qui a été déterminée avec la Commission Départementale de Sécurité.

- ✓ Payantes :

Si les entrées sont payantes, le produit est acquis au C.L.O. dans le respect de la législation en vigueur. Les organisateurs doivent réserver un nombre de places déterminé avec la CNNP, affectées aux invités fédéraux et sponsors, le cas échéant.

4.10. Buvette - Stands

- ✓ Le C.L.O peut organiser une buvette sur le lieu de la compétition sous réserve d'obtenir l'autorisation requise par la collectivité locale. Le produit de la buvette est acquis au C.L.O.
- ✓ Le C.L.O peut accueillir des stands de partenaires sur le lieu de la compétition sous réserve d'obtenir l'autorisation requise par la collectivité locale et l'accord de la FFESSM. Le cas échéant, la convention qui encadre cette disposition doit être adressée à la CNNP et à la FFESSM.

4.11. Cérémonies

- ✓ Les cérémonies protocolaires (remises de médailles aux nageurs) ont lieu pendant le déroulement des courses, l'horaire précis est défini dans le règlement spécifique.
- ✓ Le C.L.O. prendra en compte cette information pour établir les plannings prévisionnels d'accueil des personnalités susceptibles de remettre des récompenses. **Les noms, prénoms et fonctions des intervenants que ce soit pour la cérémonie d'ouverture, que pour, les cérémonies protocolaires seront fournis au juge informateur.**

4.12. Organisation de la Sécurité.

- ✓ Le C.L.O s'assure de pouvoir joindre à tout moment un référent représentant l'exploitant du plan d'eau, à même d'intervenir ou de mobiliser un intervenant en tant que de besoin ;
- ✓ Le C.L.O transmet à la CNNP le Plan d'Organisation des Secours 3 mois avant la manifestation.
- ✓ La sécurité à terre et sur le plan d'eau doit être organisée selon les contraintes imposées de la collectivité ou l'exploitant du plan d'eau et être assurée par des personnes ayant les compétences et qualifications reconnues ;
- ✓ Le C.L.O adresse à la CNNP les propositions de parcours définitifs et horaires prévisionnels après accord des autorités locales ou de l'exploitant au moins 6 mois avant la manifestation ;
- ✓ Une attention particulière sera portée en vue d'assurer un maximum de sécurité aux nageurs. Les horaires de courses prévues seront définis conjointement en fonction des solutions retenues.
- ✓ Le C.L.O doit transmettre pour information à la CNNP, le plan d'organisation de la sécurité du site, des participants et des juges qui a été défini. Ce plan doit tenir compte de l'évaluation des risques (cf questionnaire « Evaluation des risques » en annexe).
- ✓ Le C.L.O doit effectuer également une évaluation des risques pouvant engendrer une indisponibilité du plan d'eau (intempéries, marées, bactéries...), et prévoir le cas échéant une solution de repli ;

4.13. Sécurité durant la compétition : communication, bateaux et poste de secours à terre

Le C.L.O doit prévoir durant la compétition des moyens de communication radio (talkie-walkie, VHF, etc.) : 1 lot en nombre suffisant pour la sécurité, et 1 lot de 9 appareils pour l'arbitrage ;

- ✓ La communication s'effectue sur 2 liaisons séparées : une pour la sécurité, l'autre pour l'arbitrage ;
- ✓ Concernant l'arbitrage : les liaisons radio seront utilisées pour :
 - Le délégué de la compétition,
 - Le juge arbitre,
 - Le secrétariat,
 - Les chronométreurs,
 - Le responsable de la sécurité bateau,
 - Les juges aux bouées, (information sur la course, classement, disqualification)
 - Le juge informateur

- ✓ Le C.L.O prévoit des bateaux adaptés en nombre suffisant :
 - Pour la sécurité pendant les courses : surveillance du parcours,
 - Pour l'évacuation rapide d'un nageur si besoin,
 - Pour l'assistance à l'arbitrage si besoin (juge de bouée, délégué).
- ✓ Le C.L.O peut prévoir en sus, une sécurité complémentaire pour la surveillance du parcours par des embarcations légères (kayak, paddle secouriste).
- ✓ Le C.L.O doit assurer, en liaison avec le délégué de la compétition, la communication du plan de sécurité à l'équipe en charge de la surveillance de la course : pilotes des bateaux, embarcations légères, secouristes...
- ✓ Le délégué prend la température de l'eau avant la réunion de sécurité, et prend les décisions qui s'imposent au regard de la sécurité des nageurs et selon le règlement sportif. Il affiche la température à l'attention des nageurs avant le début des courses.
- ✓ Une réunion avec le responsable de la sécurité bateau et les pilotes est organisée en présence du délégué ou du directeur de compétition la veille de la Compétition ou tôt le matin. Un plan de positionnement des embarcations devra être établi. Il doit à cette occasion être communiqué les contraintes de navigation (horaires, zone réservée à la compétition, vitesse, pollution, météo...).
- ✓ Le C.L.O s'assure à ce que les embarcations de sécurité et d'encadrement disposent de matériel d'assistance et de secours selon la réglementation en vigueur (phare, porte-voix, corne de brume en particulier. Ils doivent disposer également d'équipements d'assistance en cas d'hypothermie (boissons chaudes, couvertures de survie etc.).
- ✓ L'ensemble des bateaux de sécurité et les embarcations pour les juges doivent être en place et opérationnels au moins 30 minutes avant le premier départ ;
- ✓ Le C.L.O doit disposer à terre d'un Poste Avancé de Premier Secours. (PAPS)

4.14. Dispositif de secours minimum pour compétition d'eau libre (suite au calcul de l'évaluation des risques au §5)

Dispositif de secours minimum à prévoir		TYPE 1	TYPE 2	TYPE 3	
Coefficient Total		moins de 10	entre 10 et 15	plus de 15	
	Coordinateur sécurité	(Officiel de Sécurité)	1	1	
	Coordinateur Sécurité adjoint		1	1	
	Poste de secours	Organisme	Poste Type PAPS	Poste Type PAPS ou DPS-PE	
		Organisme agréé (facultatif)	Organisme agréé (Facultatif, conseillé)	Organisme agréé	
Sécurité sur terre		Chef de poste (PSE2)	0	0 ou 1	
		Equipiers (PSE1, PSE2)	2	2 ou 3	
		Défibrillateur	Fait partie intégrante d'un poste de	Type PAPS ou DPS-PE	
		Oxygénothérapie	Fait partie intégrante d'un poste de	Type PAPS ou DPS-PE	
	Médecin	Facultatif selon règlement national FFESSM			
	Moyens d'évacuation	Moyens externes	Informer SDIS et SAMU	Informer SDIS et SAMU	
		Ambulance	Dépend de la configuration du site et des impositions réglementaires locales		
		Ambulanciers		oui	
		Hélicoptère		oui	
	Juges Virage/bouée avec radio VHF	Ctrl passage de bouées	oui	oui	
Sécurité sur l'eau	Dispositif de sauvetage	Embarcations motorisées (ajuster si kayak absent)	2 (3 si kayak absent)	4 (6 si kayak absent)	
		Surveillants-Sauveteurs diplômés (BNSSA, RIFA (s), MF1, MF2, PES1)	4	8	
		Dispositif encadrement course	Kayaks-Canoés (facultatif mais con	moins de 5	de 5 à 10
		(pouvant faire partie intégrante du dispositif de sauvetage)	Bateaux officiels	1 (Juge Arbitre)	1 (Juge Arbitre)
		Bateaux voltigeurs	1	3	
		Bateau balai	1	1	
Moyens de communication	Liaison radio	Spécifique secours	oui	oui	
		spécifique organisation	oui	oui	

4.15. Mise à disposition de boissons.

Le C.L.O prévoit la mise à disposition :

- ✓ d'eau en quantité suffisante, pour les bénévoles, le collège des juges durant toute la manifestation. (ex : fontaine ou bouteilles pour remplissage des gourdes individuelles)
- ✓ de collation pour les nageurs à la sortie de l'eau, (ex : chocolat chaud..)

4.16. Gestion des déchets.

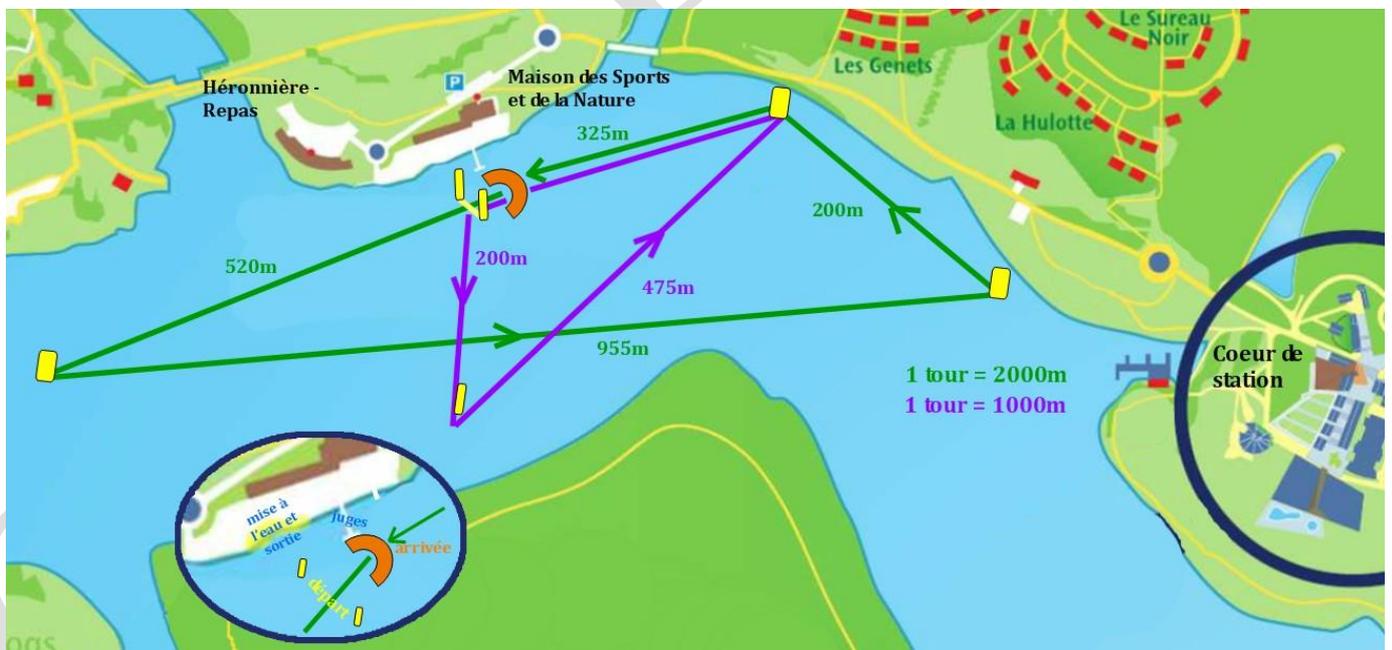
La gestion des déchets doit être organisée de manière à préserver une image éco-responsable de la manifestation et de la FFESSM.

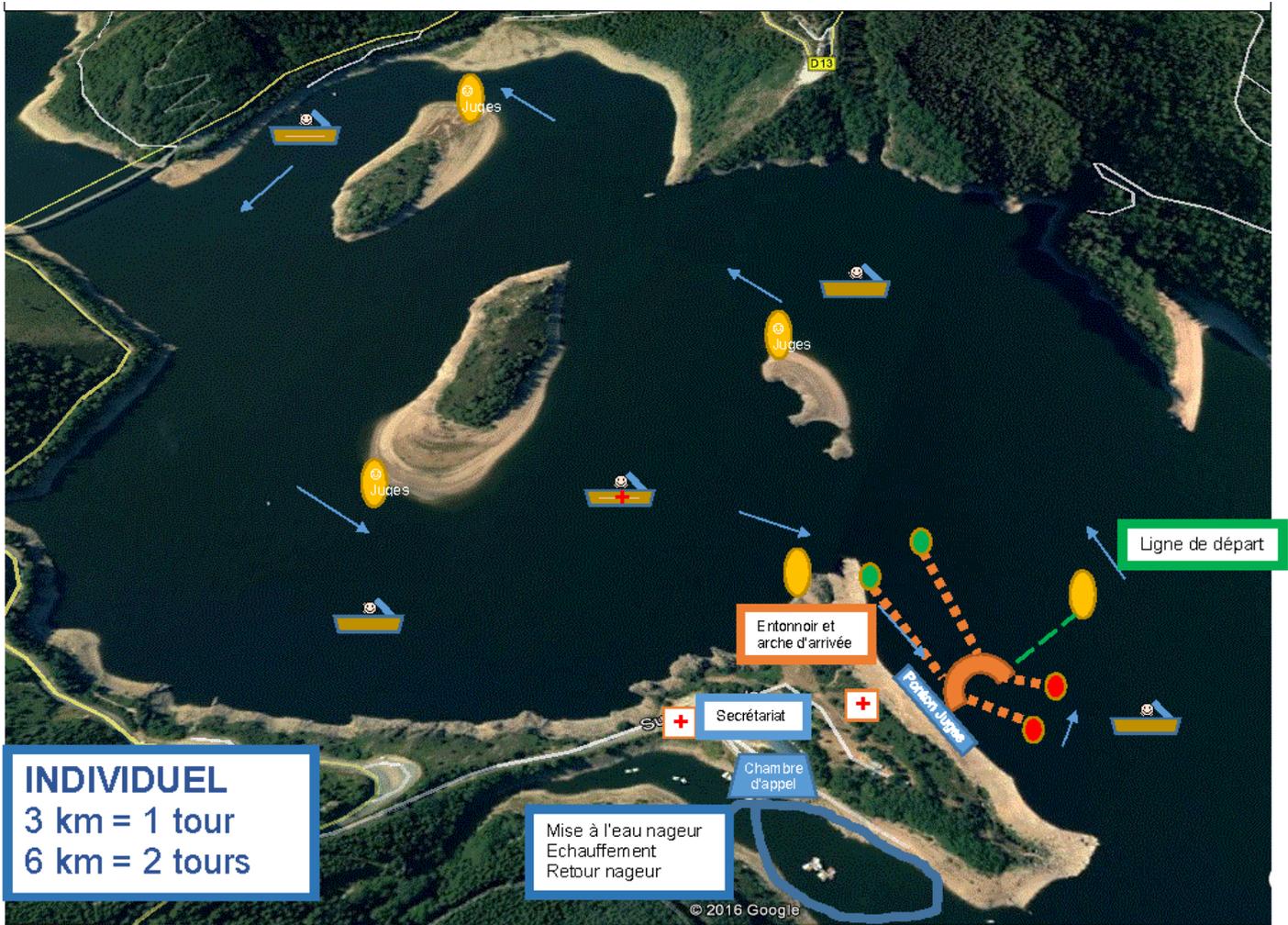
4.17. Plan d'organisation des courses sur le plan d'eau

Le C.L.O fournit à la CNNP un plan d'organisation du site et du plan d'eau prenant en compte :

- ✓ L'identification des espaces (vestiaires nageurs, secrétariat, salles de réunion, poste de secours, antidopage),
- ✓ L'identification de l'espace d'échauffement et du circuit de la course,
- ✓ Le positionnement du contrôle technique, de l'informatique, de la chambre d'appel, du podium,
- ✓ Le balisage de la circulation sur le site,
- ✓ L'installation de la buvette et des stands divers.
- ✓ L'identification des emplacements pour :
 - La zone média/retransmission/télé- radio
 - La zone interview nageur à la sortie de la course

Voir ci-après les plans types d'organisation de plans d'eau:





4.18. Soirée de clôture (uniquement pour la Compétition Nationale E.L. Maîtres):

La soirée de clôture rassemble les officiels, les nageurs et les autorités locales. C'est un moment festif et convivial. Il sera porté sur le programme général du dossier clubs (lieu de la soirée, tarifs + réservation).

Le C.L.O est entièrement responsable de l'organisation ou pas de cette animation.

5. ANNEXE : EVALUATION DES RISQUES D'UNE COMPETITION EAU LIBRE

1-CARACTERISTIQUES DU PLAN D'EAU		POINTS	TOTAL POINTS
Type de plan d'eau	Rivière	0	
	Lac	1	
	Mer	2	
Présence de courant	Non	0	
	Faible	1	
	Fort	2	
Présence de Vagues/Houle	Non	0	
	Faible	1	
	Fort	2	
Turbidité de l'eau	Claire	0	
	Moyenne	1	
	Sombre	2	
Obstacle visuel	Non	0	
	Oui	1	
Température de l'eau	>16°C	0	
	>14°	1	
	>11°	2	
	<11°	3	
Température de l'eau Non Homogène	Non	0	
	Oui	1	
		Total Points §1	
2-CARACTÉRISTIQUES DE LA MANIFESTATION		POINTS	TOTAL POINTS
Nbre de Kayak/Canoë/Stand Up/Paddle	> 10	0	
	≥ 2	1	
	< 2	2	
Surveillance depuis le bord	Oui	0	
	Non	1	
Liaison radio (VHF)	Oui	0	
	Non	1	
Interdiction de navigation	Oui	0	
	Non	1	
Nbre estimé de nageurs dans l'eau simultanément	<100	0	
	>100	1	
	>200	2	
Épreuves simultanées (éparpillement des nageurs)	Non	0	
	Oui	1	
		Total Points §2	
3-CARACTÉRISTIQUES DU PARCOURS		POINTS	TOTAL POINTS
Type de parcours	Boucle "plate"	0	
	Boucle "large"	1	
	En ligne	2	
Longueur de la boucle (en mètres)	<1000	0	
	>1000	1	
	>3000	2	
	>5000	3	
Distance entre le point le plus éloigné du parcours et le poste de secours. (en mètres)	<200	0	
	>200	1	
	>500	2	
	>1000	3	
		Total Points §3	
COEFFICIENT TOTAL		(Total de points marqués 1+2+3)	

6. REPARTITION CNNP ET C.L.O : EAU LIBRE

CHAMPIONNAT DE FRANCE

<u>DESIGNATION</u>	<u>CNNP</u>	<u>C.L.O.</u>
LOGISTIQUE "AIRE DE COMPÉTITION"		
Plan de situation: nageurs, public, officiels, implantation de la chambre d'appel, vestiaires, douches, W.C. contrôle antidopage, P.C. des courses, barrières de sécurité pour les juges et les nageurs en nombre suffisant, organisation, presse.		X
<u>Secrétariat technique sous barnum</u> ou local à proximité: 1 table 2 chaises & PC		X
Traitement informatique, chronométrage électronique, <u>speaker sous barnum</u> avec 2 tables et 2 chaises & 4 Prises de courant		X
Bouées, lignes d'eaux pour entonnoir d'arrivée, corps morts, cordages		X
Matériel pour installation des lignes de départ et d'arrivée, des bouées de virage et relais, de l'entonnoir d'arrivée, (lestes suffisamment lourds, cordages, etc,..)		X
Panneaux de signalisation, & Panneaux d'affichage pour les informations		X
<u>Sonorisation du site adaptée à l'extérieur</u> avec techniciens et équipé au minimum d'un micro sans fil		X
Affiches, flyers,		X
<u>Chambre d'appel sous barnum</u> , avec 2 tables 2 chaises, et barrières de sécurité délimitant la zone et l'accès aux nageurs		X
<u>Emplacement retransmission, interviews, 1 barnum</u> , 1 table & 2 chaises hautes & 2 Prises de courant (paravent FFESSM interview)		X
Emplacement Drone/Vidéo retransmission/aire de décollage-atterrissage & 1 Prise de courant pour rechargement accus, (si besoin) 1 table, 2 chaises 1 barnum		
LOGISTIQUE "ARBITRAGE"		
Deux locaux (ou tentes) d'environ 20 m ² , dont réservés au Collège des Juges 1 local isolé à disposition des juges plus vestiaires (H et F) 1 local de délibération réservé au jury et réunion chefs équipe		X
LOGISTIQUE "ACCUEIL"		
Bureau ou stand pour l'accueil des Officiels, Clubs, presse, etc...		X
Emplacement pour la vente (T shirt, buvette...) & distribution programme		X
Emplacement pour contrôle administratif et du matériel (4 tables & 3 chaises)		X
Stands pour les partenaires (si besoin)		X
Panneaux d'affichages pour les résultats de la compétition (emplacement défini avec délégué & J.A.)		X
2 locaux (ou tentes) d'environ 40 m ² , réservés aux vestiaires nageurs et nageuses		X
Toilettes Hommes-Dames		X
LOGISTIQUE "PROTOCOLE"		
Proximité du podium : 2 tables pour récompenses		X
Clé USB avec musiques pour cérémonies	X	
3 coussins pour les récompenses	X	
Médailles/plateaux/trophées	X	
Récompenses supplémentaires éventuelles, Coupes, cadeaux, fleurs, etc...		X
2 podiums de 3 marches (2,1,3) pour 2 cérémonies protocolaires simultanées H/F, pouvant accueillir 4 personnes par marche, (relais),		X
Sonorisation extérieure équipée au minimum d'un micro sans fil		X

DESIGNATION	<u>CNNP</u>	<u>C.L.O.</u>
ANTIDOPAGE		
2 locaux antidopage suivant réglementation en vigueur (H et F)		X
Moyens de communication (téléphone, talkie-walkie, VHF)		X
LOGISTIQUE "SECRETARIAT ET REPROGRAPHIE"		
1 local avec 2 tables-2 chaises et prises de courant		X
1 imprimante	X	
Rallonges électriques, prises multiples,		X
1 grande poubelle + sacs		X
BENEVOLES		
SECRETARIAT TECHNIQUE ET OFFICIELS		
1 navette pour prise en charge à l'arrivée et retour gare/aéroport, et de l'hôtel à la piscine		X
INSTALLATION		
2/4 personnes pour aider au déchargement et à l'installation des équipements sur terre et sur l'eau (dont 1 pilote de bateau),		X
PROTOCOLE		
3 jeunes garçons et/ou jeunes filles en costume régional ou autre si possible pour le port des 'coussins récompenses'		X
ACCUEIL ET SECURITE		
1 personne pour l'accueil des clubs, personnes selon configuration des lieux pour assurer l'accès et la sécurité		X
DIVERS		
Fléchage signalétique routière dans la ville pour faciliter l'accès (si besoin)		X
10/15 personnes minimum pour s'occuper de l'organisation		X
Fourniture banderoles fédérales, nationale, calicots, rollups, paravents podium	X	
LOGISTIQUE SECURITE DE LA COURSE		
Nombre de bateau et embarcations légères (à déterminer suivant parcours)		X
Equipement : porte voix, corne de brume, lutte contre le froid, VHF, boissons chaudes, couvertures de survie, etc.....		X
Poste Avancé de Premier Secours		X

7. ANNEXE : VALIDATION DE LA FAISABILITE SELON CAHIER DES CHARGES

ORGANISATION D'UN CHAMPIONNAT DE FRANCE/ MEETING

Je soussigné Mr/Mme.....

Responsable du Comité local d'organisation (C.L.O) de la compétition nationale suivante :

Intitulée :

Date :

Lieu :

déclare avoir pris connaissance du cahier des charges pour l'organisation d'une compétition nationale de Nage avec Palmes, présenté par Mme/Mrreprésentant la CNNP.

Suite à la visite du site réalisée le :/...../20..

S'engage à respecter les spécifications du cahier des charges.

Les points qui ne peuvent être respectés et nécessitent des adaptations sont les suivants :

POINT NE POUVANT ETRE RESPECTE	ADAPTATION PREVUE

Date :.....

Nom et Signature de l'organisateur

:

Date:.....

Nom et Signature CNNP

:

8. ANNEXE : RECAPITULATIF BESOINS MATERIELS & TACHES PISCINE

PISCINE		50m. 8 lignes
<u>Matériel-Chaises</u>		
Plots de départ (2 juges, 1 nageur)		24
Plots de virage		2
Chambre d'appel		2
Juge arbitre adjt t		1
Juges arrivées (chaises. hautes)		2
Secrétariat ctrl docs admin.		1
Informatique/traitement résultats/speaker		4
Juge ligne de 15m		2
Total		38
<u>Matériel-Tables</u>		
Informatique/traitement résultats		1
Chambre d'appel		1
Chronométrage électronique		2
Accueil-Ctrl technique matériel		1
Secrétariat		1
Accueil Ctrl docs administratifs		1
Podium récompenses		1
Total		8
<u>Cuvettes (trempage matériel)</u>		
Plots de départ		8
Chambre d'appel		1
Total		9
Seaux de remplissage 1/ligne		.8
<u>Cuvettes vêt-nageurs repérées/ligne</u>		
Vêtements nageurs		16
Transport cuvettes vides/pleines (1pers/2 lignes)		4-5 pers.(attention au 50m)
<u>Poteaux & Lignes de 15m aériennes</u>		
Existantes ou fournies par :		2
<u>Lignes de 15m immergées</u>		
Existantes ou fournies par :		2
<u>Planchettes virages 1500/800m</u>		
Fournies par :		8
<u>Rallonges électriques multiprises (25m)</u>		
Alim. Informatique/chronométrage électronique.		3

PISCINE	50m 8 lignes
<u>Tapis ou bacs pour stockage bouteilles IS</u> Tapis/Bacs/Chariot <u>bouteilles IS Vides</u> Tapis/Bacs/Chariot <u>bouteilles IS Pleines</u> Total	.1 .1 2
<u>Station de Gonflage Bouteilles IS</u> Gonflage selon horaires compétitions	1 à 2 personnes
<u>Signalétique</u> Emplacement Bouteilles IS Vides Emplacement Bouteilles IS Pleines Station de gonflage/compresseur Chambre d'appel Local anti dopage Sens de circulation fléchage Nb de Fleche (recto verso) Vestiaires Dames Vestiaires Hommes Etiquettes clubs dans gradins (2/clubs) (éventuellement)	1 affiche 1 affiche 2 affiches .2 affiches .2 affiches 20. 4 affiches 4 affiches .
<u>Podium/Récompenses</u> Décoration/paravent FFESSM Mep Banderoles/roll up/comité/codep/ville/sponsor/presse Récompenses/table Liste personnes pour remise récompenses à juge inform. Fourniture des résultats (juge informateur & protocole)	1 table décorée 1 exemplaire 3 exemplaires
<u>Sonorisation (Juge informateur)</u> Microphones (volant, fixe) (2 micros + piles recharges) Haut-parleur Alimentation & Rallonges électriques	A prévoir <i>Pour compétition et à proximité podium</i>
<u>Chronométrage électronique/caméra arrivée</u> Aide mise en place matériel et rangement de personnes Positionnement caméras d'arrivée	
<u>Zones Média/Télé/retransmission direct (éventuellement)</u> Liaison internet débit mini de 20 mégabits Vérification débit, raccordement, emplacement <u>Essais de fonctionnement a réaliser avant compétition (5j)</u> Chaises et tables hautes Chaises et tables normales Banderoles media, ffessm, comité, codep, bâches, paravent Emplacement Interview nageur sortie course niveau bassin Banderoles, bâches, paravents	Boitier de 4 prises 3 tables 4 ch. 2 tables 2 ch. 1-2 pour isoler

9. ANNEXE : RECAPITULATIF BESOINS MATERIEL & TACHES EAU LIBRE

EAU LIBRE		
<u>Chaises</u>		
	Chambre d'appel	2
	Juge de départ/arrivée/chef chrono/secrétaire/	2
	Juges arrivées	0
	Secrétariat ctrl docs administratifs	2
	Informatique/traitement résultats	2
	Chronométrage électronique/ponton ou à terre	2
	Zone interview retransmission	4
<u>Tables</u>		
	Informatique/traitement résultats	1
	Chambre d'appel	2 tables (émargement)
	Chronométrage électronique	2
	Ctrl technique matériel	1
	Secrétariat	1
	Accueil Ctrl docs administratifs	2
	Zone interview	2-3 dont 2 hautes
<u>Barnums (dimensions 4mx4m environ)</u>		
	<u>Chambre appel</u>	1
	<u>Secrétariat/ctrl document/& matériel</u>	1
	<u>Chronométrage électronique & juge informateur</u>	1
	<u>Retransmission vidéo/interview nageurs et élus</u>	1
	Total	4
<u>Repérage/délimitation/parcours & accès</u>		
	Lests/Cordages	Quantité suffisante selon parcours
	Bouées entonnoir arrivée	2 bouées entrées + lignes d'eau
	Entonnoir d'arrivée/ponton	Vérif. fixation lignes d'eau ponton
	Zone de Passage de relais (bouées)	2-4 bouées
	Accès et délimitation chambre d'appel (barrières-rubalise)	1 seule entrée
	Accès zone de Départ	Depuis chambre appel
	Accès zone d'échauffement	Depuis chambre d'appel
	Accès pour zone de sortie de l'eau	Eloignée de la chambre d'appel
	Lignes d'eau de délimitation	Pour échauffement et départ
	Bouées de Virages	1/virage + amarrage bateau juge
	Bateaux virage bouées juges & bateau de transport avec pilote	Nb selon calcul besoin sécurité
	Rubalise de délimitation arrivée pour le public et autres	5-6 rouleaux
	Vidéo-Retranmission/drône/emplacement atterrissage & décollage	(éventuellement)
	Zone interview nageurs après courses	(éventuellement)
<u>Sonorisation (speaker retransmission & juge informateur)</u>		<i>(Utilisée pour compétition et podium)</i>
	Microphones (volant, fixe)	2 + piles de rechanges
	Haut-parleur	.pour extérieur
	Alimentation & Rallonges électriques	Au moins 2x25m selon emplact
	Mégaphone	Vérifier accus

<p><u>Sécurité sur terre</u></p> <p>V.H.F. Protection civile/Croix rouge/autres 1 camion secours et/ou 1 tente Alimentation & rallonge électrique <u>Prévoir un essai des VHF avant 1^{er} départ (30 mn avant)</u></p> <p><u>Sécurité sur l'eau</u> (définie selon calcul des risques) Canoés, kayaks, paddles, bateaux, pédalos, jet ski.</p> <p><u>Nommer un responsable coordonnateur sécurité terre-eau:</u></p>	<p>1 VHF/pers au moins</p>
<p><u>Podium/Récompenses</u></p> <p>Décoration/paraents FFESSM Banderoles/roll up/comité/codep/ville/sponsor/presse Récompenses/table Liste pers. agglo, mairie, codep, comité, sponsor, cdos, etc Fourniture des résultats (3ex.)</p>	<p>1 table décorée 1 ex. juge informateur, 1ex juge informateur, 2ex. protocole</p>
<p><u>Zones Média/Télé/retransmission direct (éventuellement)</u> (Liaison internet débit mini de 20 mégabits)</p> <p>Vérification débit, raccordement, emplacement <u>Essais de fonctionnement à réaliser avant compétition (5j)</u> Chaises et tables hautes Chaises et tables normales Banderoles média, ffessm, comité, codep, bâches, paravent Emplacement Interview nageur après course Banderoles, bâches, paraents FFESSM</p>	<p>1 boitier de 4 prises Ctrl impératif 3 tables 4 ch. 2 tables 2 ch.</p> <p>A prévoir A prévoir</p>

10. ANNEXE - PROTOCOLE D'INVITATIONS DES OFFICIELS

PERSONNALITES FEDERALES A INVITER :

Les invitations seront expédiées, 2 mois au plus tard avant le déroulement de la compétition aux personnalités suivantes :

- . Le Président de la FFESSM
- . Le Directeur Technique National
- . Le Président de la Commission Nationale de Nage avec Palmes
- . Le Président du Comité Régional
- . Le Président de la Commission Régionale de Nage avec Palmes
- . Le Président du Comité Départemental
- . Le Président de la Commission Départementale de Nage avec Palmes

Si la région considérée compte un C.T.S., ce dernier sera également invité.

L'envoi comprendra le programme complet de la compétition, les possibilités d'accès, et éventuellement la liste des hôtels et restaurants, les fiches de réservations nécessaires, etc...

AUTRES PERSONNALITES A INVITER :

- . Les Autorités Municipales, Départementales, Régionales
- . Le Directeur Régional de la Jeunesse et des Sports
- . Le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports
- . Le Président du Comité Régional Olympique et Sportif (CROS)
- . Le Président du Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS)

Cette liste n'est pas exhaustive

11. ANNEXE – CONTACTS DES OFFICIELS

PERSONNALITES FEDERALES

Président : Monsieur Frédéric DIMEGLIO
Mail :

Directeur Technique National :
Monsieur Richard THOMAS
Mail :

12. ANNEXE – CONTACTS CNNP-CRNP

COMMISSIONS NATIONALE et REGIONALES NAGE AVEC PALMES

COMMISSION NATIONALE NAGE AVEC PALMES Président : Monsieur Pierre Jean BONTOUX	BOURGOGNE FRANCHE COMTE Président : Monsieur Arnaud BEGUIN
Commissions Régionales Nage avec Palmes :	PYRENEES MEDITERRANEE Président : Comité regional
ATLANTIQUE LIMOUSIN POITOU CHARENTE Président : Monsieur Jean Yves FOURNIER	MARTINIQUE Président : Monsieur Fabien MERLAND
AUVERGNE RHONE ALPES Président : Madame Pascale FERRIER	HAUTS DE FRANCE Président : Madame Marine DUREUX
LIGUE DES PAYS NORMANDS Président : Monsieur Michel PASQUALOTTI	EST Président : Madame Florence PLOETZE
CENTRE Président : Madame Solenne CORDIER	GUADELOUPE Président : Madame Nathalie BONNARD
ILE DE FRANCE Président : Monsieur Antoine FAUVEAU	BRETAGNE PAYS DE LOIRE Président : Monsieur David CARTRON
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR Président : Monsieur Guillaume CHEMIN	La Réunion Président : Monsieur Georges MASANELLI

Il appartient à l'organisateur de s'assurer avant tout envoi de la validité des listings ci-dessus